



L’an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	42	Suffrages exprimés :	55
Absents :	13	- dont POUR :	50
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	0	Nombre d'abstention(s) :	5

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONÈS Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme HAQUET Sonia	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BLANES Patrick	Mme JAUFFRET Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BOËS Fabrice	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. KITAEFF Richard	Mme STELLA Aurore
Mme CRESPEL Delphine	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVERNY Bernard	Mme LECAUDEY Aurélie	M. TERRANE Pascal
Mme DECHER Martine	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHÉ Thierry
Mme DOSSARD Amandine	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme MARTIN Bénédicte	
Mme FASSETTA Véronique	M. MAUREL Frédéric	
M. FONTANARAVA Eric		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard
Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHÉ Thierry
M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESPEL

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport



N° 2026-066

FINANCES - Budget principal : approbation du budget
primitif 2026

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'instruction comptable M57 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire mené en séance du Conseil communautaire du 19 février 2026 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 avril 2026.*

Le budget primitif 2026 du budget principal reprend les objectifs de la politique communautaire présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 19 février dernier dans un contexte économique incertain et une contribution financière accrue des collectivités au redressement du déficit public.

Le budget principal 2026 s'équilibre en fonctionnement à 54 650 200 € et en investissement à 13 207 105,29 €.

En fonctionnement, les dépenses relatives à l'activité des services intercommunaux s'élèvent à 49 450 000 € dont 8 560 000 € de charges à caractère général (en baisse de 300 000 € par rapport à 2025) et 16 500 000 € de masse salariale. L'augmentation de la masse salariale est due à plusieurs facteurs comme l'augmentation de la cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour 240 000 €, le Glissement Vieillesse technicité (GVT) pour 80 000 €, l'augmentation des cotisations à l'URSSAF pour 100 000 € et la budgétisation en année pleine des postes pourvus en 2025.

Les contributions aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 7 505 937 €, en augmentation de 440 000 € par rapport à l'année dernière, notamment sur les syndicats de déchets.

L'enveloppe de crédits affectée aux subventions de fonctionnement qui seront accordées en 2026 aux différentes associations du territoire s'élève à 690 201 €.

Les crédits alloués aux reversements de fiscalités s'établissent à 14 900 000 €, dont 12 400 000 € d'attributions de compensation versées aux communes membres, 1 600 000 € de reversement de la taxe de séjour au Département et à l'Office de Tourisme Intercommunal, 750 000 € de Fond de Péréquation Intercommunal et Communal et 90 000 € de Dotation de Solidarité Communautaire.

Les intérêts de la dette 2026 sont évalués à 343 100 € pour une dette propre de 14 M€ au 1^{er} janvier 2026.

Les recettes fiscales sont évaluées à 38 361 316 €, dont 9 998 610 € d'impôts directs locaux (CFE-Cotisation Foncière des Entreprises, THRS-Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et TFPB-Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Non Bâties), 10 298 608 € de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), 1 000 000 € de taxe de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), 12 682 500 € de TVA compensatoire suite à la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), 1 600 000 € de Taxe de Séjour (TS), 1 558 876 € de Taxe sur les Surfaces COMMERCIALES (TASCOM) et d'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et 1 196 722 € de Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).



Les dotations de l'Etat et subventions d'autres organismes représentent environ 12 000 000 € dont 1 250 000 € de dotation d'intercommunalité, 4 000 000 € de dotation de compensation des EPCI, 1 669 086 € d'allocations compensatrices d'exonérations fiscales, 4 100 000 € de subventions de la CAF, 1 000 000 € de subventions de la MSA et des éco-organismes. A noter qu'à compter de cette année, LMV ne perçoit plus la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Cela représente une perte de 540 000 €.

Les recettes issues des ventes de produits, prestations de services et marchandises (tarification) s'élèvent à 3 000 000 € dont 1 074 113 pour la régie petite enfance, 300 000 € de redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères, 59 000 € de loyers, 217 000 € de diverses régies (piscines, médiathèques...), 342 000 € de reprises de matériaux, 220 000 € de refacturation de personnel du budget principal vers les budgets annexes, 363 000 € de refacturation de personnel à Cavaillon, 172 000 € de refacturation de personnel à l'Office du Tourisme Intercommunal et au Syndicat de Cohérence Territoriale (SCOT) et 400 000 € de refacturations de charges liées à la déchetterie de Vaugines auprès de la Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB).

En investissement, LMV poursuit un programme ambitieux au service du territoire avec des dépenses d'équipement s'élevant à 10,7 millions d'euros.

Une part prépondérante est accordée à la protection des populations via une enveloppe de 3 000 000 € consacrée aux acquisitions foncières et aux travaux d'aménagement relevant de la compétence GEMAPI.

L'environnement et le cadre de vie constituent également les priorités fortes de ce budget, mobilisant 1 200 000 € pour des travaux sur les bâtiments et équipements liés à la collecte et aux déchetteries, complétés par l'acquisition de véhicules de collecte pour 510 000 € et l'installation de nouvelles colonnes enterrées sur les communes de Gordes et Cavaillon à hauteur de 256 000 €.

Par ailleurs, le soutien aux services à la population se traduit par des investissements ciblés, comprenant des acquisitions de mobiliers et des travaux d'aménagement dans les médiathèques pour 700 000 €, dans les crèches intercommunales pour 340 000 €, ainsi que dans les locaux accueillant l'office de tourisme intercommunal pour 250 000 €, au sein des piscines pour 200 000 €.

L'aménagement et les infrastructures intercommunales représentent 1 450 000 € et concernent l'achèvement de la réhabilitation du chemin du Moulin de Losque à Cavaillon, les travaux d'aménagement de la zone d'activité du Tourail à Oppède, la revalorisation de l'avenue des Bas Banquets, l'éclairage public et diverses voiries d'intérêt communautaire.

Enfin, l'agglomération réaffirme sa solidarité envers ses communes membres en maintenant un fort soutien aux communes membres via le fonds de concours pour un montant total de 1,8 million d'euros, intégrant 271 822 euros de restes à réaliser 2025.

Le remboursement en capital de la dette s'établit en 2026 à 1 136 300 €.

En recettes d'investissement, le budget principal percevra le remboursement des avances de trésorerie faites aux budgets annexes Zones Sud et Assainissement collectif pour 2 500 000 €. Des ventes de terrains sont également prévues à hauteur de 1 010 000 € sur la zone d'activité du TOURAIL.



Le Conseil Communautaire,
Oui le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,
(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs
Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- VOTE par chapitre, le budget primitif 2026 du budget principal Luberon Monts de Vaucluse Agglomération, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement = 54 650 200.00 €

Section d'investissement = 13 207 105.29 €

- APPROUVE le document budgétaire ci-annexé ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Aurélie LECAUDEY

Réceptionné le :

Cavaillon, le 5 mai 2026

Pour le Président
empêché

Le Président,

Gérard DAUDET

Patrick SINTÈS
Vice-Président

